

Madame, Monsieur,

Je suis heureux de vous inviter à participer le **vendredi 22 novembre 2013** au colloque que l'association EUROPA organise au Conseil régional du Limousin sur le thème :

**La transparence de la décision publique en Europe :  
faire du citoyen un acteur ou restaurer la confiance ?**

Ce colloque, cofinancé par l'Union Européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), est placé sous le patronage du Secrétaire général du Conseil de l'Europe. Il est soutenu par la Région Limousin, l'Université de Limoges (Faculté de Droit et des Sciences économiques - OMIJ), le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), CNP Assurances, la MFP, la GMF, la Délégation régionale Limousin du groupe Caisse des Dépôts, La Fondation partenariale de l'Université de Limoges, le groupe Moniteur (site EmploiPublic) et les éditions LexisNexis - La Semaine Juridique Administrations et Collectivités territoriales.

Il constitue la **17<sup>e</sup> édition** des Entretiens universitaires réguliers sur l'administration en Europe, qu'EUROPA a initiés depuis 1997.

Que signifie la transparence en Europe ? Le terme apparaît presque galvaudé, et pourtant il n'a jamais été autant utilisé dans les sphères politiques et administratives de tous les pays de l'Union, sorte de Sésame pour s'assurer de la confiance des citoyens et de la légitimité de l'action publique.

C'est la raison pour laquelle EUROPA a souhaité réfléchir cette année à **la transparence et aux mécanismes de la décision publique en Europe**. Cette obligation de transparence qui s'impose aux États, s'applique par effet miroir aux échelons infra-étatiques. Les réflexions s'organiseront autour de deux points essentiels :

■ **La transparence et l'élaboration de la décision : construction de la norme ou simple consultation des citoyens ?**

*La participation du public s'effectue de multiples manières en Europe, par le mécanisme des consultations ou des enquêtes publiques... Mais quel est l'effet recherché ? Les États et les régions d'Europe souhaitent-ils une meilleure compréhension de la norme, ce qui impliquerait que cette transparence s'accompagne d'une simplification ? Souhaitent-ils obliger les administrations à s'expliquer, par les exigences de motivation ? Ces interrogations supposent que soit résolue au préalable la question du champ des participants: citoyens, nationaux, étrangers ? Certains États ont permis aux citoyens de coconstruire les normes. Tel est le cas pour la rédaction de la Constitution islandaise. Le citoyen devient alors acteur du jeu politique et administratif, quelles en sont les conséquences ? Quelles peuvent être les difficultés ? Comment les fonctionnaires sont-ils formés à cette politique ? Comment les citoyens eux-mêmes peuvent-ils disposer des compétences nécessaires ? Ne risque-t-on pas de voir se développer une sorte de corps intermédiaire spécialisé avec des lobbies (Pologne, Bulgarie, Royaume-Uni) ?*

■ **Transparence et application de la décision : la connaissance engendre-t-elle la confiance ?**

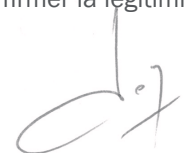
*La mise à disposition de données publiques pose question; cette action positive doit être règlementée pour éviter la divulgation d'éléments portant atteinte à la vie privée ou fragilisant la sécurité de l'État. Les politiques d'Open Data constituent un formidable outil d'information des citoyens ; mais jusqu'où peut-on aller ? Il paraît nécessaire de mettre à disposition de tous les données budgétaires et financières, rendant transparente l'utilisation des deniers publics. La transparence devrait permettre de renforcer la confiance des citoyens dans leurs institutions et d'asseoir la légitimité de l'action publique. Elle renvoie à l'une des facettes de l'accountability anglo-saxonne. Les citoyens assureraient ainsi un contrôle de l'action publique et pourraient en évaluer les résultats. Mais la transparence connaît précisément des limites : ne remet-elle pas en cause l'efficacité de l'action publique ? La multiplication des lois sur la transparence ne cache-t-elle pas un manque de transparence et ne finit-elle pas par être instrumentalisée ? Enfin, comment évaluer l'utilité des procédures de transparence mises en œuvre dans les États et les régions d'Europe ?*

Le thème retenu par l'Association EUROPA ne manque donc pas de pertinence, à l'heure où l'on s'interroge sur la **nécessaire simplification des procédures et la participation indispensable des citoyens à la décision publique**.

La transparence est-elle une valeur du service public ou de l'action publique, ou un alibi pour affirmer la légitimité des décideurs publics ?

Aussi, j'espère que vous aurez le temps de prendre connaissance du **programme détaillé** de ce colloque, et que son contenu saura retenir votre attention et celle de vos collaborateurs.

Souhaitant vous accueillir prochainement en Limousin, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs et les plus cordiaux.



**Jean-Paul DENANOT**  
Président du Conseil régional Limousin  
Membre du Comité des Régions